

Type de marchandises	Délais de franchise
Marchandises ordinaires et lots homogènes	<ul style="list-style-type: none"> - 5 jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance de la marchandise à l'import. - 6 jours ouvrables à partir de la date de dépôt du 1er colis à l'export.
Marchandises dangereuses et/ou inflammables	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ou zéro (0) jours ouvrables <p>Ces délais commencent à courir à partir de la date de reconnaissance de la marchandise à l'import et la date de dépôt du 1er colis à l'export.</p>
Marchandises non dangereuses, mais inflammables	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ou zéro (0) jours ouvrables <p>Ces délais commencent à courir à partir de la date de reconnaissance de la marchandise à l'import et la date de dépôt du 1er colis à l'export.</p>
Marchandises transportées par camion ou remorque- TIR sur des navires des types « Roll-on-Roll-off » et « Car-ferries »	<ul style="list-style-type: none"> - 2 jours ouvrables à partir de la date de débarquement dans le cas où elles ne sont pas dépotées en magasin. - 3 jours ouvrables à partir de la date d'entrée au Port du camion ou de la remorque dans le cas où ils ne sont pas empotés en magasins. - 5 jours ouvrables à partir de la date de débarquement dans le cas où elles sont dépotées en magasin. - 3 ou zéro (0) jours ouvrables à partir de la date de débarquement pour les marchandises dangereuses et ou inflammables.
Camions et remorques vides embarqués ou débarqués sur des navires de type « Roll-on-Roll-off » et « Car-ferries »	<ul style="list-style-type: none"> - 2 jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance à l'import ; - 3 jours ouvrables à partir de la date d'entrée au port à l'export.
Véhicules sur roues	<ul style="list-style-type: none"> - 5 jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance à l'import ; - 6 jours ouvrables à partir de la date d'entrée du 1er véhicule à l'export.
Conteneurs pleins : marchandises ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> - 5 jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance du conteneur à l'import <u>(sauf au port de Casablanca, où est appliqué un délai de séjour de 7 jours)</u> - 6 jours ouvrables à partir de la date de dépôt du premier conteneur à l'export.

<p>Conteneurs pleins : marchandises dangereuses et/ou inflammables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ou zéro jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance du conteneur à l'import. - 3 ou zéro jours ouvrables à partir de la date de dépôt du premier conteneur à l'export. <p>Ce délai de franchise est également applicable pour les marchandises inflammables mais non dangereuses.</p>
<p>Conteneurs vides</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance du conteneur à l'import ; - 3 jours ouvrables à partir de la date de dépôt du premier conteneur à l'export.
<p>Marchandise en transbordement</p>	<p>Si la marchandise est manifestée en transbordement avant son débarquement, le délai de franchise sera le cumul des délais de franchise dont bénéficie cette marchandise à l'import et à l'export.</p>

Type de marchandises	Délais de franchise
Conteneurs pleins : marchandises dangereuses et/ou inflammables	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ou zéro jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance du conteneur à l'import. - 3 ou zéro jours ouvrables à partir de la date de dépôt du premier conteneur à l'export. <p>Ce délai de franchise est également applicable pour les marchandises inflammables mais non dangereuses.</p>
Conteneurs vides	<ul style="list-style-type: none"> - 2 jours ouvrables à partir de la date de reconnaissance du conteneur à l'import ; - 3 jours ouvrables à partir de la date de dépôt du premier conteneur à l'export.
Marchandise en transbordement	A condition qu'elle ait été manifestée comme marchandise en transbordement avant son débarquement, le délai de franchise est le cumul des délais de franchise dont bénéficie cette marchandise à l'import et à l'export.